



Une aide svp je vai me retrouver a la rue

Par **wawa72**, le **02/10/2009** à **12:32**

Boujour, mon propriétaire m'a rnfait signer le bail qu'il a rnsigné à rnsou tour, j'ai payé une caution pour rnqu' il me bloque l'appartement et qu' aucune rnvisite ne s'y refasse . Tous les papiers étaient rnen règle et je devais avoir les clés aujourd'hui rnle 1er octobre 2009 sauf qu'il m'a appelé en me rndisant qu'il avait vendu l'appartement mais qu'il rnm'en proposait un plus petit au meme prix et au meme rnétage, alors que je n'étais en aucun cas d'accord . rnrnDonc je voulais savoir si j'ai le droit de porter rnplainte et quels sont les risques encouru pour lrne propriétaire ? merci d'avance .

Par **fabienne034**, le **02/10/2009** à **16:21**

Bonjour,rnrnvous avez signer un bail il doit vous livrer l'appartementrnrnil l'a peut être non pas vendu mais relouérnrà voir.....rnrnS'il vous propose un plus petit le loyer ne doit pas être le même puisque la prestation n'est pas la même.....rnrnSi vous contestez avant d'entrer au tribunal vous serez à la ruernrntrez sans rien signer puis contester par lrrar en précisant que vous ne pouviez pas faire autrement d'entrer dans les lieux car vous seriez à la ruernrvous saisissez ensuite le tribunal d'instance pour réclamer une baisse du loyer pour perte de prestation.rnrn:

Par **nanardo**, le **05/10/2009** à **21:34**

Bonjour wawa72, rnrnc'est incroyable dégoûtant beurk rnrncela ressemble beaucoup à une escroquerie! rnAVEZ PENSE A CONTACTER LA POLICE OU LA GENDARMERIE ??

rien à faire TOUT DE SUITE devant une chose aussi dégueulasse malheureusement ...
écrire une lettre à Sarko et brûler un cierge à Notre Dame
SURTOUT NE RIEN
SIGNER DE NOUVEAU AVEC CET INDIVIDU COMME L'INDIQUE FABIENNE